TROISIEME ANNEE. — N. 481

JEUDI 1er JUILLET 1915

Le Bonnet Rouge

Quotidien Républicain du soir

5 centimes — PARIS ET DÉPARTEMENTS — 5 centimes

DIRECTEUR :
Miguel ALMEREYDA

DIRECTION & PUBLICITÉ
14, rue Drouot (Paris 9e)
Téléph. : CENTRAL 69-76

Abonnements : Paris 20 fr. ; Départements 24 fr. ; Étranger 32 fr.
Les abonnements pour 6 mois sont reçus

RÉDACTION & ADMINISTRATION
142, rue Montmartre (Paris 2e)
Tél. CENTRAL 80-63

Pour la Publicité s'adresser à la Direction
14, rue Drouot, Paris (9e)

La Réforme du Régime des Convocations de Réservistes

par le Général PERCIN

La loi de 1913 impose aux réservistes deux périodes d'instruction en onze ans, la première de 23 jours, la seconde de 17. Le total est de 40 jours.

Si l'on veut que dès le début de la campagne, les unités de réserve aient l'instruction, l'entraînement et la cohésion des unités actives, si l'on veut que ces unités puissent prendre part aux premières batailles, il faut doubler au moins le total des durées des périodes d'instruction. On peut diminuer la durée de chacune d'elles mais il faut en augmenter le nombre ; convoquer les réservistes, par exemple tous les ans, pendant une dizaine de jours, ainsi que le font les Bulgares. Le total sera d'une centaine de jours.

Il faut en outre supprimer l'appel par classe et y substituer l'appel par unités constituées à l'effectif de guerre; de telle sorte que les hommes se retrouvent, à chaque convocation, avec les mêmes camarades et les mêmes gradés ; de telle sorte que, sous l'action du chef, se crée l'âme collective de l'unité.

Ce que l'on reproche, en effet, aux unités de réserve, c'est moins leur manque d'instruction et leur manque d'entraînement que leur manque de *cohésion*.

Une troupe a de la cohésion, quand les hommes se connaissent entre eux, qu'ils connaissent leurs chefs et qu'ils sont connus d'eux ; qu'ils ont éprouvé les mêmes privations, les mêmes fatigues, les mêmes dangers.

Un séjour de quelques semaines dans un camp d'instruction, où les hommes ont moins leurs aises qu'en garnison, mais où ils mènent tous la même existence, fait plus pour la cohésion de la troupe qu'une année entière passée à la caserne. Quelques journées dans la tranchée font plus que plusieurs semaines dans un camp.

Sous le régime actuel, les unités actives ont, au moment de l'entrée en campagne, plus de cohésion que les unités de réserve ; parce que, dans les premières, il existe un noyau de soldats déjà unis par un séjour d'une ou plusieurs années à la caserne, bien au courant des usages de leur unité, en situation d'orienter les réservistes de complément ; tandis que ce noyau n'existe pas dans les secondes où d'ailleurs les hommes, ayant été appelés par classe, n'ayant jamais manœuvré tous ensemble se connaissent assez peu. Toutefois, la cohésion se crée plus vite pendant la mobilisation que dans les circonstances ordinaires du temps de paix, la vie militaire étant plus active dans le premier cas que dans le second.

On admettait, avant la guerre, sans justifier d'ailleurs cette estimation, que la cohésion et l'entraînement d'une unité de réserve ne pouvaient être obtenues qu'après deux ou trois semaines de campagne. Mais les circonstances ont été telles qu'on a dû ne tenir aucun compte de cette indication.

Dès le début de la guerre, en effet, on a vu des unités de réserve recevoir des missions secondaires, alors que d'autres, alors que des unités territoriales même, prenaient part, plus ou moins heureusement, aux premières batailles.

Les préventions du temps de paix s'étaient effacées devant les exigences du moment. Mais ces préventions avaient été telles que les régiments du temps de paix avaient formé moins d'unités de réserve qu'ils auraient pu en former. Beaucoup de réservistes étaient restés dans les dépôts. Notre armée de première ligne ne comprenait pas les deux millions d'hommes que nous aurions pu « précipiter sur l'envahisseur comme un bloc d'airain ».

Il faut donc que, dans l'armée de demain, le Français accepte d'accomplir tous les ans un stage de huit à dix jours.

Cette charge pèsera moins sur l'ouvrier et sur le paysan que les appels de 23 et 17 jours auxquels ces derniers sont astreints actuellement. Il n'est pas de commerçant qui ne puisse abandonner son magasin pendant une dizaine de jours. Il n'est pas de travaux de la campagne qui ne puissent être avancés ou reculés d'autant.

Cette obligation ne contrariera que la catégorie des employés ou des fonctionnaires qui, indifférents peut-être à la gêne qu'une absence relativement longue cause à leur patron ou à leur chef, sont personnellement bien aises d'être dérangés moins souvent.

Quand à ceux qui déclarent, sans réfléchir à ce qu'ils disent, qu'ils aimeraient mieux faire d'un trait quatre ans de caserne et n'avoir plus à y revenir, il faut les plaindre plus que les blâmer ; car leur proposition dénote une profonde ignorance des choses militaires. C'est à eux que s'applique le joli mot de Jaurès :

« M. Bersot a dit : En France, on « fait sa première communion pour en « finir avec la religion ; on prend son « baccalauréat pour en finir avec les « études et on se marie pour en finir « avec l'amour.

« M. Bersot aurait pu ajouter : Et « on fait son service pour en finir avec « le devoir militaire. »

Général PERCIN

De 3 à 6 heures

Nouvelles d'Italie

ESPIONS AUTRICHIENS ARRETES ENTRE COMPLICES

Genève, 30 juin. — On mande de Parme qu'un espion autrichien qui avait communiqué par signaux avec l'ennemi a été arrêté à Marchicolo par une patrouille italienne.

On a arrêté également un couple autrichien qui avait fondé au sommet du San Paolo une colonie de végétariens. Le terrain sur lequel les membres de la colonie avaient construit leurs maisons, avait une importance stratégique remarquable ; de ce point, on domine la Lombardie et les Alpes suisses ; en outre, à peu de distance, se trouve le sanatorium d'Agra qui est en réalité un foyer d'espionnage autrichien.

Nouvelles de Turquie

ENTRE COMPLICES

Genève, 30 juin. — L'empereur Guillaume a envoyé le télégramme suivant à Constantinople :

« Puisse Dieu conserver longtemps la précieuse vie du Sultan pour le bonheur de la vaillante Turquie. »

Le Sultan a répondu en remerciant l'empereur et en le félicitant de la réoccupation de Lemberg.

Nouvelles de Suisse

UN AVION ALLEMAND SUR LA SUISSE

Genève, 30 juin. — Dimanche, à 8 h. 45, un avion allemand a survolé Delle et lancé deux bombes qui sont tombées près de la ferme dite « Amérique », appartenant à un Suisse ; toutes les vitres ont été brisées.

L'avion s'est enfui poursuivi par le tir des canons.

Nouvelles d'Allemagne

MANIFESTATIONS CONTRE LA VIE CHERE

Genève, 30 juin. — « Les Munchener Neueste Nachrichten » annoncent que les corporations ouvrières et les social-démocrates ont organisé une manifestation à Nuremberg contre le renchérissement de la vie ; ils ont distribué des milliers d'exemplaires d'une feuille portant le discours prononcé par le député Wurm au Reichstag, le 29 mai.

Nouvelles de Bulgarie

M. KOLOUCHEFF REPART EN TURQUIE

Sofia, 30 juin. — M. Koloucheff, ministre de Bulgarie à Constantinople, qui était venu à Sofia pour faire son rapport, est reparti pour Constantinople.

Nouvelles d'Amérique

ON PARLERAIT DE PAIX AU MEXIQUE

New-York, 30 juin. — L'ancien ministre de la guerre mexicain du cabinet Gutierrez, déclare que les factions qui soutiennent les généraux Villa et Carranza, ont convenu de discuter les termes de la paix.

Les généraux Villa et Obregon se rencontreront sur la frontière vers le milieu de juillet.

L'ancien ministre dit que ces accords ont été hâtés par la crainte qu'éprouvent les généraux Villa et Carranza de voir éclater une révolution provoquée par le général Huerta ce qui amènerait l'intervention des Etats-Unis.

Une manifestation nationale

Rouget de L'Isle au Panthéon

« La journée du 14 juillet 1915 » doit être la journée de la « Marseillaise »

Opinions de MM. Henri Galli, Lagrosillière, William-Bertrand, Millevoye, Landry et Barthe, députés

Notre proposition au sujet de la translation des cendres de Rouget de L'Isle au Panthéon a rencontré dans tous les milieux et dans tous les partis l'accueil le plus sympathique.

De toutes parts, du Parlement, de l'Institut, nous avons reçu des adhésions et des encouragements. Le monde des lettres et du théâtre est unanime à approuver notre initiative.

Cet accueil ne nous étonne pas. La glorification de la *Marseillaise*, sous la forme d'une manifestation solennelle, est destinée à recevoir l'approbation du pays tout entier.

Jamais notre hymne national n'a été si populaire. Jamais on n'a senti, avec une émotion aussi profonde et une pareille intensité tout ce que signifiait la *Marseillaise*.

Incarnation sublime de l'âme républicaine dressée contre les monarques, les tyrans et les Barbares, l'œuvre de Rouget de L'Isle est redevenue ce qu'elle était autrefois, aux premières heures de la Révolution.

La *Marseillaise* est le chant du Droit. Le 14 juillet 1915 doit être l'apothéose de la *Marseillaise*.

Nous avons demandé à un certain nombre de parlementaires appartenant à diverses opinions, de nous donner leur appréciation sur le transfert des cendres de Rouget de Lisle au Panthéon.

Voici leurs réponses :

M. HENRI GALLI
Député de Paris

« J'approuve d'autant plus votre proposition de manifestation au Panthéon en l'honneur de Rouget de Lisle et de la *Marseillaise*, que mon intention était de demander aux députés de la Seine de la présenter.

« L'idée très heureuse m'en avait été suggérée — je n'ai pas d'amour-propre d'auteur — par un de mes plus anciens camarades de presse, Pierre Giffard.

« Oui, la journée du 14 juillet 1915 doit être la journée de la *Marseillaise*, affirmant la résistance à outrance jusqu'à la libération de la Patrie. »

M. LAGROSILLIERE
Député de la Martinique

« L'initiative du *Bonnet Rouge* est excellente. Il est nécessaire que nous organisions, à l'occasion du 14 juillet, une fête républicaine pour y glorifier la *Marseillaise*. Nos ennemis font assez de bluff pour célébrer leurs succès. Il serait opportun, je crois, de célébrer un peu les nôtres. Le transfert des cendres de Rouget de L'Isle ne peut être qu'approuvé par tous les socialistes et par tous les républicains. »

M. WILLIAM-BERTRAND
Député de la Charente-Inférieure

« Vous avez raison d'organiser une fête de la République pour le 14 juillet. A mon avis, je trouve utile et intéressant de prendre acte de la phrase par laquelle le général en chef, célébrant la victoire de la Marne, déclarait qu'elle était dûe « aux armées de la République. » La Fête Nationale, en 1913, doit être la glorification de Rouget de L'Isle, de la *Marseillaise* et de tous les défenseurs de la France et de la République. »

M. MILLEVOYE
Député de Paris

« Je vous envoie mon entière adhésion à votre projet d'une manifestation nationale en l'honneur de Rouget de L'Isle. »

Nous enregistrons ces déclarations avec le plus vif plaisir.

Comme nous l'écrit M. Henri Galli, le sympathique député de Paris, « la journée du 14 juillet 1915 doit être la journée de la *Marseillaise*. »

Fête d'enthousiasme, manifestation éclatante de l'énergie et de l'esprit français, cette cérémonie solennelle aura comme cadre le Panthéon et comme participants le peuple de Paris tout entier.

Les cendres de Rouget de L'Isle seront transférées au Panthéon.

Il n'est pas un Français qui puisse s'opposer à l'apothéose de notre glorieuse *Marseillaise !*

Léo Poldès.

La Victoire finale..

Un collaborateur du Morning Post *avait expédié, le 24 juin, au grand-duc Nicolas, un télégramme le félicitant de l'habileté dont il avait donné la preuve dans des conditions les plus difficiles. Il vient de recevoir la dépêche suivante datée du quartier général russe 29 juin :*

« Meilleurs remerciements pour votre dépêche aimable et pour les sentiments qu'elle exprime. L'armée russe, comme les armées des alliés, puise ses forces dans les principes pour lesquels elle combat et elle a la certitude de la victoire finale.

« Signé : Grand-duc NICOLAS. »

Une escadre japonaise à Smyrne

Sydney, 30 juin. — Une escadre japonaise est arrivée à Sydney ; des fêtes sont organisées en son honneur.

" La France continue "

Affirme M. Albert Sarraut

Au Conseil supérieur de l'Instruction publique

Aujourd'hui s'est ouverte la session du Conseil supérieur de l'Instruction publique. A cette occasion, M. Albert Sarraut, ministre de l'Instruction publique, a prononcé un discours d'ouverture dans lequel, après avoir adressé un salut ému aux « chers et fraternels absents, dont nous sépare depuis de longs mois le barrage de fer et de feu de l'envahisseur féroce », et fait l'éloge des membres du Conseil mobilisés, il prononça les paroles suivantes :

« L'heure qui passe ramène sans cesse nos pensées vers le drame immense qui, depuis près d'un an, angoisse tout à la fois et exalte l'âme du monde. Sur nos labeurs même les plus abstraits, sur nos méditations les mieux isolées au calme refuge des régions où s'élèvent les idées éternelles, la grande obsession plane souverainement et nos regards ne se peuvent détacher de l'image de la patrie, en effort surhumain pour la victoire du droit. C'est pourquoi ma première parole va d'ici vers le front de bataille où se décident les destins de l'univers civilisé ; et dans cette assemblée des représentants de l'instruction publique française, qui est la plus haute expression de sa vie organisée, mon premier geste veut saluer la mémoire des membres de l'Université qui, par milliers déjà, par milliers tués ou blessés, ont répandu leur noble sang pour la cause sainte entre toutes. »

« ...Même à l'heure présente, ou plutôt à l'heure présente sur tout, malgré l'absence d'un grand nombre de ses membres, le Conseil supérieur de l'instruction publique devait nécessairement se réunir. Il est un des organes essentiels de notre vie universitaire, et sa convocation à l'époque accoutumée est une affirmation nouvelle « que la France continue ».

« Votre tâche d'aujourd'hui, en effet, est d'abord de continuer à rendre la justice administrative en réglant les affaires contentieuses dont la solution ne pouvait être différée sans léser des intérêts respectables. Elle est encore d'assurer la continuité de la vie pédagogique du pays en délibérant sur tel projet, celui, par exemple, qui intéresse le brevet élémentaire, qui avait été préparé avant la guerre et dont l'étude, paisiblement poursuivie au milieu du bruit des armes, manifestera une fois de plus la permanence de ce haut souci de l'éducation nationale qui a inspiré à notre Université de véritables prodiges d'action et d'organisation, cités en exemple par les nations étrangères, lorsqu'il s'est agi pour nous d'assurer pendant l'année 1914-1915, le fonctionnement normal de la vie scolaire française... »

La classe 1916

Des bruits ont couru au sujet du prochain départ de la classe 1916 pour le front. Ils ne reposent sur rien : une note du ministre de la Guerre vient d'y couper court.

Les appelés de la classe 1916 ne devront, sous aucun prétexte, et quel que soit leur degré d'instruction, être envoyés en renfort avant une date qui sera ultérieurement fixée par le ministre.

Le Travail Parlementaire

L'utilité du Parlement

Des mesures de rigueur contre les absents

Cléricaux, conservateurs, réactionnaires de toutes sortes voudraient reprendre contre les parlementaires leur campagne de dénigrement systématique. Il est nécessaire qu'une fois pour toutes ces « amoureux des régimes déchus », ces « admirateurs de la papauté », qui tiennent à se croire les maîtres, sachent que les députés doivent être à la Chambre, les sénateurs au Sénat, parce que le régime parlementaire permanent, en temps de crise, est la sauvegarde des libertés populaires.

Le véritable courage pour un parlementaire, c'est de rester dans la tranchée du Parlement, c'est d'assister régulièrement à toutes les séances et aux réunions des commissions.

La vie nationale a besoin de plus en plus des législateurs. Malgré la présence des ennemis dans certaines régions de notre territoire il faut préparer des lois qui permettront d'accorder un taux de pension véritablement en rapport avec les nécessités modernes, aux veuves, aux orphelins, aux mutilés et à tous ceux qui auront subi une diminution de capacité physique du fait de la guerre. Il faut préparer des textes pour assurer les braves qui combattent qu'ils n'auront pas à craindre, à leur retour, les réclamations de leurs propriétaires ; il faut être prêt à décider des mesures contre les affameurs qui oprent au détriment du peuple, sous le prétexte de la liberté commerciale.

Or, il n'y a que le Parlement pour pouvoir prendre des décisions utiles et conformes à l'intérêt de la démocratie.

En réalité, c'est pour éviter le vote de lois bienfaisantes que les « rétrogrades » voudraient obtenir la séparation des Chambres car s'ils font comme tous les Français leur devoir de combattants et s'ils accomplissent des actes d'héroïsme aux armées — ce dont il faut les féliciter — ils restent opposés aux réformes sociales qui peuvent paraître diminuer une partie de leurs privilèges.

D'après eux, retarder la discussion de lois en faveur des déshérités, c'est éviter de les voir voter, c'est éviter de les voir exécuter après la victoire ; mais pour ceux qui veulent une France régénérée et forte, c'est un devoir d'en demander l'étude et l'adoption.

Les parlementaires doivent donc rester à leur poste ; une loi même devrait les y obliger.

Quant à ceux qui, par dilettantisme ou tout autre cause, ne croient pas devoir franchir les grilles du Palais-Bourbon, des mesures de rigueur devraient être prises contre eux à l'aide du règlement. L'inviolabilité devrait leur être retirée, ils devraient comparaître devant une juridiction spéciale pour crime de désertion devant l'ennemi.

Un mandataire de la nation ne possède plus à l'heure actuelle sa personnalité propre, il appartient au pays et le pays demande que chacun, à cette heure — qu'il le veuille ou non — soit réellement à son poste de combat.

C.

La Question des blés

Les commissions du budget, du commerce et de l'agriculture se réunissent cet après-midi en commun pour étudier la question des blés. A cet effet, un questionnaire a été adressé aux ministres compétents, MM. Fernand David, ministre de l'Agriculture, et Thomson, ministre du Commerce. Les membres du gouvernement feront connaître leurs réponses à cette séance.

La commission supérieure rêvée par quelques partisans des nouveautés inutiles ne verra pas le jour. Le bon sens a triomphé au Parlement. La commission du budget a opposé une fin de non recevoir à la conception qui lui était proposée.

Les serviteurs de l'Etranger [1]

XXV

L'Exploitation de l'Enfance et du Malheur

Pire que les "Bon Pasteur"
Pire que les proxénètes

L'*Action Française* s'est constituée, à ce qu'elle raconte, pour rétablir en France la monarchie par un coup de force.

Ce coup de force, elle devait le faire dès sa fondation.

En 1907, les Camelots du Roy chantaient avec conviction cette parodie monarchiste d'une ordurière chanson du quartier latin :

Vive la Royauté,
Ma mère !
Vive la Royauté !
Il nous la faut pour cet été !
Vive la Royauté !

Plusieurs étés sont passés et la Royauté n'est pas faite. Maintenant que les Prussiens sont repoussés à jamais, nous pouvons ajouter qu'elle n'est pas prête de se faire.

Les poires

Or, c'est en donnant aux royalistes la certitude qu'elle rétablirait rapidement le Roy que la bande Daudet-Maurras gagnait la confiance et soutirait l'or de ces gens, pauvres d'esprit, mais riches en numéraire.

De vieux monarchistes croyaient dur comme fer que le Roy allait revenir, grâce à l'*Action Française*. Et pour hâter ce retour, ils casquaient, ils casquaient fort.

Ces souscriptions n'étaient pas toutes désintéressées. Quelques-uns des généreux bailleurs de fonds de Maurras et Daudet pensaient faire ainsi un bon placement. On cite l'exemple réjouissant de l'une de ces « poires ». C'est un homme entre deux âges qui s'enrichit dans la bonneterie. En deux ans, il versa à l'*Action Française* près de quarante mille francs, et cela parce que Daudet lui avait promis — parole d'honnête homme ! — qu'à la Restauration il le ferait nommer chambellan du Roy, avec le droit de porter les culottes courtes, les souliers bas à boucles et le titre de chevalier.

La dose de naïveté de ces pens est grande, on le voit, et Daudet et ses compères auraient tort de se fouler pour eux.

— C'est prodigieux, dit volontiers le frère de Lucien Daudet : ils avalent tout !

Encore faut-il leur donner quelque chose à avaler. On leur a promis la royauté pour « cet été ». En voilà huit de passés. Il ne désespèrent pas. Mais cette royauté qu'on ne fait pas, il faut leur donner l'impression qu'on y travaille.

Le bruit en vue du tapage

C'est à leur procurer cette illusion que sont destinées les manifestations de l'*Action Française*. C'est pour faciliter les demandes d'argent que l'on envoie les Camelots du Roy chahuter dans la rue. Le bruit qu'ils font a un but : rendre possible le tapage des royalistes riches.

Quand, le matin, en prenant au lit son cacao à la vanille, le vieil orléaniste lit dans son journal le récit de quelque manifestation royaliste, avec cris, bagarres et arrestations, il flanque une grosse claque réjouie sur la cuisse généreuse de son épouse maffluе :

— Tu vois, Bobonne, comme ils se donnent du mal, ces bons messieurs de l'*Action Française* ! Encore douze qui se sont fait arrêter hier ! Ah ! s'ils ne renversent pas la République, c'est bien la faute de ce sale gouvernement, car ces bons messieurs, eux, font bien tout ce qu'ils peuvent. Enfin, patientons. Le bon Dieu finira bien par couronner leurs nobles efforts. Prions pour qu'il les favorise bientôt !

Et Philippe Prudhomme se rendort, tout disposé à ouvrir une fois de plus sa grosse bourse remplie d'écus à l'effigie du bon roi Louis-Philippe Ier.

Ainsi du jour de l'an à la Saint-Sylvestre, l'*Action Française* fait rentrer l'argent des poires dans la bourse de Daudet, et sous le traversin de Charles Maurras, — grâce au dévouement des petits Camelots du Roy.

Daudet le répète volontiers :

— Plus une année est agitée, meilleure elle est. Nos rentrées de fonds sont à peu près proportionnelles aux jours de prison que récoltent nos vaillants Camelots. Et quand par bonheur, il y a un coup d'éclat, alors c'est un Pactole. Ah ! les braves petits cœurs que ces Camelots du Roy !... Que ne sont-ils cent mille ?...

Carrières brisées, vies gâchées

Ils ne sont pas cent mille, ils ne sont même ni mille, ni cent. Mais, si peu nombreux qu'ils soient, ils sont encore trop, pour eux-mêmes. Car c'est leur malheur qu'ils préparent en entrant à l'*Action Française* dans le naïf espoir d'y travailler au bonheur du pays.

Que de confidences émouvantes nous avons reçues ! Quel vil métier font ces criminels qui spéculent si abominablement sur nesse! Il faut qu'ils n'aient jamais été jeunesse. Il faut qu'ils n'aient jamais été jeunes eux-mêmes, ou que leur enfance ait été un douloureux calvaire que dans leur aberration méchante ils veulent imposer à tous les enfants qui les suivent !

Par mille moyens répugnants, ils attirent chez eux les jeunes gens et, de préférence, les adolescents. Ils les étudient, font un triage.

Les étudiants, de famille aisée, ne sont pas les plus menacés par les bandits.

Combien y en a-t-il cependant qui, entraînés par les excitations froidement calculées de Daudet ou de ses compères — lesquels restent à l'abri pendant la bagarre — ont accompli, à l'Ecole de médecine ou dans la rue, un de ces gestes excessifs qui leur ferment pour une année ou plusieurs le lycée ou la Faculté. Voilà les études interrompues, la carrière brisée, parfois, la famille irritée qui coupe les vivres !

Mais ce n'est pas là le plus grave.

On prépare un héros

C'est aux petits employés pauvres que s'intéressent surtout Daudet et sa bande d'odieux trafiquants, pires cent fois que les ogresses des ouvroirs, pires que les matrones qui fournissent des fillettes ou des garçonnets aux vieillards vicieux, pires que Soleilland ou que Jeanne Weber.

Ils en choisissent un, le flattent, le caressent, le montent, l'exaltent. Le petit bonhomme est tout feu, tout flammes. Ses soirées et ses dimanches entiers sont à « la Cause ». Le matin, il crie le journal devant les églises. Le soir, il fait la claque dans les réunions ou s'en va écrire les sottises dans les vespasiennes. Mais il travaille encore, il mange à ses frais, il est indépendant ; il n'est pas à point.

Un jour, on lui demande de laisser son travail.

— La matinée, seulement. C'est pour une mission de confiance. Vous seul pouvez...

Le gosse, flatté et sincèrement enthousiaste, ne passe pas à l'atelier ou au magasin. Il s'en va au rendez-vous. Il s'agit de jeter de la boue sur un cortège officiel ou de barbouiller d'excréments une statue. Il est pincé. On l'emmène au Dépôt.

Il faut des martyrs à la Cause : les chefs de la bande, Daudet et les autres fripouilles, font tout ce qu'il faut pour que le petit gosse ait le maximum. On insulte les juges, la veille, dans le journal. A l'audience, sous prétexte de témoigner on vient corser d'insolences sans danger les réponses qu'on a dictées au pauvre camelot. On écarte ainsi tout danger : il n'y a à craindre ni les circonstances atténuantes, ni le sursis.

Le petit s'en va à la Santé. Nous parlerons de ces séjours... Il en sort. Sa place est perdue. Son patron ne veut pas le reprendre. Il est « sur le sable ».

Ne craignez rien. « l'Action française » est solide. Elle ne lâche personne.

La proposition scélérate

Il attend... ses vêtements s'usent... ses bottines s'éculent... Des camarades lui passent vingt sous, tous les trois ou quatre jours, sur le denier de Jeanne d'Arc. Mais ce n'est pas une situation. Il réclame, il se plaint. On le traîne en longueur.

Il est amaigri, hâve. Ses mains se sont durcies à des travaux de peine qu'il a pu faire, de temps à autre, et qui l'ont fait dîner un soir. Il a quitté ses vêtements coquets de petit employé bien propre. Il a la fièvre, comme ceux qui ne mangent pas tous les jours.

Il est exalté, un peu fou. Il est sale. Il peut passer pour un ouvrier qui chôme.

— Voulez-vous aller à Périgueux, frapper Aristide Briand ? lui dit-on. Nous payons le voyage, et quand vous serez en prison, vous aurez du tabac et des desserts ?...

Un mystère qui n'en est peut-être pas un

La mort de l'attaché militaire allemand à Constantinople

Amsterdam, 30 juin. — Des dépêches allemandes communiquent les renseignements suivants sur la mort de l'attaché militaire allemand à Constantinople.

« Le regrettable accident dont a été victime l'attaché militaire allemand à l'ambasade de Constantinople, s'est produit dans la matinée du 28 juin.

« Tandis que le colonel von Leipzig, de retour des Dardanelles, changeait à la gare d'Usun Koprue, sa tenue militaire contre des vêtements civils et rangeait son revolver, *l'arme se déchargea d'elle-même*. La balle atteignit le colonel au front.

« L'ambassade d'Allemagne envoya immédiatement à Usun Koprue un docteur et des infirmières.

« Les milieux militaires et politiques de Constantinople sont profondément émus de cet accident. Les dernières nouvelles parvenues à onze heures du soir annoncent que le colonel Leipzig a succombé à sa blessure. »

Bourse de Paris

DU 30 JUIN 1915

Les cours n'enregistrent pas de progrès appréciables, et se maintiennent en général à leur niveau antérieur. La Rente 3 % est toujours lourde, ainsi que certains fonds russes et la De Beers.

Fonds d'Etats. — Français 3 0/0, 70 45 ; 3 1/2 %, 91 35. — Russe 1896, 59 ; 4 06, 89 50 ; 1909, 81 ; 1914, 88. — Extérieure.

Actions diverses. — Banque de France, 4.565. — Banque de Paris, 880. — Lyonnais, 1.050. — Banque Privée, 299. — Banque Ottomane, 460. — Lyon, 1.040. — Suez, 4.305. — Métro, 435. — Nord-Sud, 105. — Omnibus 450. — Thomson, 571. — Distribution, 415. — Saragosse, 362. — Briansk, 311. — Maltzoff, 472. — Toula, 1.135. — Dniéprovienne, 2.395. — Russo-Belge, 1.160. — Monaco, 2.345 ; 1-5e, 475. — Malacca, 113 50. — Caoutchouc, 70.

Valeurs minières. — Bruay, 1.545. — Sosnowice, 930. — Czeladz, 1.705. — Naphte, 356. — Lianosoff, 315. — Colombia, 1.130. — Grosnyi ord., 2.025 ; priv., 2.225. — Spies 18 50. — Rio, 1.550. — Tharsis, 154. — Utah 388 50. — Tanganyika, 36 75. — Spassky, 59. — Platine, 430. — Rand Mines, 124. — Modderfontein B, 137. — Crown Mines, 117. — De Beers ord., 277 ; pr., 320.

[1] Voir le *Bonnet Rouge* depuis le 6 juin.

Contre la Turquie

L'Italie ne participe pas encore aux opérations

Mais la rupture italo-turque n'en est pas moins certaine

Ainsi qu'il résulte de la note de l'agence Stefani, il n'est pas question, contrairement à un bruit mis en circulation, d'une intervention de l'Italie aux Dardanelles ; mais il n'en demeure pas moins exact que la tension des rapports entre la Turquie et le Cabinet de Rome est telle que la rupture apparaît, d'heure en heure, plus imminente.

Le baron Ganoni, ambassadeur italien à Constantinople, va quitter son poste, et il se confirme que Naby bey, ambassadeur de Turquie à Rome, va recevoir ses passeports.

Il se pourrait que l'Italie appuyât la rupture par une démonstration quelconque en Orient, dans le voisinage des îles du Dodecanèse par exemple, mais c'est en Europe que continuera à porter son effort. C'est là qu'elle a engagé les hostilités, c'est là qu'elle les poursuivra. C'est donc vers Vienne et les plaines de Hongrie que se manifestera l'aide qu'elle apporte à la quadruple alliance pour la réalisaton du but commun.

Elle le prouve bien d'ailleurs en semblant laissé pour le moment de côté Trieste, qui est à portée de sa main, depuis l'occupation de Monfalcone pour accentuer sa marche sur Boritza et Tolmino (*Herald*).

EN ATTENDANT, LA TURQUIE ACCEPTERAIT VOLONTIERS UNE PAIX SEPAREE

Londres, 30 juin. — Le correspondant du *Daily Telegraaf*, à Rome, télégraphie :

« J'apprends d'une excellente source ottomane que la Turquie ne prendra pas elle-même l'initiative de négocier une paix séparée avec les Alliés, mais que, si quelque puissance, — l'Italie par exemple, — faisait des suggestions dans ce sens, elle trouverait en Turquie un terrain favorable. »

L'Assistance Judiciaire

Application de l'assistance judiciaire au règlement des successions des militaires et marins tués à l'ennemi ou décédés des suites de blessures reçues ou de maladies contractées sous les drapeaux.

Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, à MM. les Premiers Présidents des Cours d'appel et Procureurs généraux près les dites Cours.

Par mes circulaires des 20 et 27 février de cette année insérées au *Journal Officiel* des 22 et 28 du même mois, j'ai appelé l'attention des magistrats sur des dispositions législatives dont il m'a paru désirable de favoriser et, en quelque sorte, de vulgariser l'application en vue de faciliter et de rendre aussi peu onéreux que possible le règlement des successions de militaires et marins tués à l'ennemi ou décédés des suites de leurs blessures ou de maladies contractées sous les drapeaux.

La première de ces circulaires a trait aux réunions et délibérations des conseils de familles nécessitées par ce règlement et elle tend à faire bénéficier dans la plus large mesure les orphelins mineurs des avantages prévus par l'article 12, paragraphe 2 de la loi du 26 janvier 1892, qui porte que : « Sont affranchis des droits de toute nature les avis de parents de mineurs dont l'indigence est constatée, conformément à l'article 6 et au premier alinéa de l'article 8 de la loi du 10 décembre 1850 » et que « même dispense est concédée aux actes nécessaires pour la convocation et la constitution des conseils de famille et l'homologation des délibérations prises dans ces conseils dans le cas d'indigence des mineurs ».

Pour la seconde des circulaires susvisées, j'ai préconisé, toutes les fois que les circonstances le permettent, le recours au régime exceptionnel institué par l'article 8 de la loi du 12 avril 1906, sur les habitations à bon marché et étendu par l'article premier de la loi du 10 avril 1908 aux champs et jardins ne dépassant pas un hectare ; il est éminemment souhaitable, à l'occasion des successions dont la guerre provoque l'ouverture, de voir enfin entrer dans la pratique ces lois tutélaires qui, pour les immeubles qu'elles visent, permettent, par dérogation au Code civil, de maintenir l'indivision ou d'en sortir sans les formalités longues et dispendieuses prescrites par ce Code, au moyen d'une simple attribution sur estimation au conjoint survivant ou à l'un des cohéritiers.

Les facilités offertes tant par les lois des 12 avril 1906 et 10 avril 1908 que par celle du 26 janvier 1892 ne sont pas les seules que fournisse la législation en vigueur pour le règlement des successions des militaires ou marins ou de toutes autres personnes décédées par suite de faits de guerre ; l'assistance judiciaire, telle qu'elle a été organisée en dernier lieu par la loi du 10 juillet 1901, vient s'y ajouter.

Elle n'est plus limitée depuis cette loi aux affaires contentieuses ; elle s'étend, même en dehors de tout litige, aux actes de juridiction gracieuse et aux actes conservatoires.

Par conséquent, elle peut être accordée non seulement pour les instances en partage, lorsqu'il y a lieu à partage judiciaire parce que des mineurs ou des interdits sont en cause ou qu'il y a désaccord entre les héritiers majeurs et maîtres de leurs droits, et pour toutes opérations s'y rattachant (inventaire, liquidation, partage en nature ou licitation d'immeuble), mais encore pour divers actes que comporte le règlement amiable d'une succession et qui peuvent être considérées comme rentrant soit dans la catégorie des actes de juridiction gracieuse comme le dépôt d'une testament olographe, l'envoi en possession, l'apposition et la levée de scellés, soit dans celle des actes conservatoires.

Il n'est pas douteux au surplus que, s'il est pourvu au règlement d'une succession non pas en vertu des dispositions de droit commun contenues dans le Code civil, mais au moyen des règles exceptionnelles posées par la loi du 12 avril 1906, l'exonération des frais, d'ailleurs limitée, qu'entraînent les opérations prévues par cette loi, peut être obtenue, le cas échéant, grâce à l'assistance judiciaire.

La loi du 10 juillet 1901 a étendu notablement le champ d'application de cette assistance aussi bien quant aux personnes que quant aux actes.

L'assistance judiciaire n'est plus réservée, comme sous l'empire de la loi du 22 janvier 1851, aux seuls indigents ; elle est actuellement accessible à toutes personnes que l'insuffisance de leurs ressources met dans l'impossibilité d'exercer leurs droits.

Les bureaux d'assistance judiciaire sont souverains pour apprécier cette insuffisance de ressources qui a un caractère tout relatif et ils n'hésiteront pas à interpréter à cet égard la loi avec une particulière bienveillance et dans l'esprit le plus libéral, et surtout lorsqu'ils se trouveront en présence de demandes formées par des veuves ou des orphelins. Ils tiendront, dans l'estimation des ressources des demandeurs, le plus large compte des circonstances actuelles dont la répercussion sur les moyens d'existence de personnes, qui n'auraient pas droit en temps normal à l'assistance judiciaire, est de nature à la leur faire octroyer.

Ils feront dépendre leur décision de la situation présente des intéressés et non du plus ou moins d'importance de la succession ou de la part successorale que ceux-ci sont appelés à recueillir. Il suffit, en effet, pour que les héritiers obtiennent l'assistance qu'ils n'aient pas les moyens de faire valoir leurs droits.

Je vous prie d'adresser des instructions en ce sens aux bureaux d'assistance judiciaire.

Je connais assez le zèle et l'activité que déploient ces bureaux dans l'accomplissement de leur mission pour être sûr qu'ils examineront dans le plus bref délai les demandes de ce genre. Si contre mon attente il se produisait dans certains cas des retards, il appartiendrait aux Procureurs de la République d'intervenir pour y parer ; ils sont d'autant plus qualifiés à cet effet qu'aux termes de l'article 6 de la loi du 22 janvier 1851, tel qu'il a été modifié par celle du 10 juillet 1901, ils ont le droit, dans les cas d'extrême urgence, de convoquer les bureaux d'assistance judiciaire.

Ils se tiendront en contact permanent avec ces bureaux et ils s'assureront qu'aucune demande susceptible d'après les présentes instructions d'être accueillie n'a été écartée. Ils ne manqueraient pas de déférer au bureau établi près la Cour d'appel les refus d'assistance qui ne leur sembleraient pas justifiés.

L'application, dans les conditions que je viens d'indiquer, de la législation sur l'assistance judiciaire aidera de la façon la plus efficace au règlement des successions échues aux veuves et orphelins de la guerre.

Sans doute elle imposera un surcroît de charges aux officiers publics et ministériels, mais le sentiment de la solidarité nationale le leur fera accepter volontiers.

ARISTIDE BRIAND.

Le « Combat à la baïonnette »

Le comité du « Combat à la baïonnette » vient de procéder à l'élection de son comité d'honneur et de son bureau. Ont été nommés :

Membres du comité d'honneur: MM. Maurice Barrès ; Alphonse Deville, conseiller municipal ; Adrien Mithouard, président du conseil municipal ; Louis Paris, président du conseil général de la Seine ; Stephen Pichon, sénateur. Président : M. Hébrad de Villeneuve. Vice-présidents : MM. Henry Bérenger, Henri Galli, Joseph Reinach. Délégué général : M. Georges Lemarchand. Trésorier : M. Aucoc. Secrétaire général : M. André Gaucher. Secrétaires adjoints : MM. René Lacroix et Maurice Leudet.

Le comité s'inspire de ce principe que les avantages de l'école de l'assaut sur toute autre méthode d'enseignement du « combat à la baïonnette » ont été reconnus par l'autorité militaire ; malheureusement l'usage du matériel d'assaut nécessaire à cet enseignement (fusils d'étude à baïonnettes rentrantes, masques, gants de toile ou de peau) n'a été prescrit que depuis deux ans dans les régiments. Par conséquent, dix-huit classes sur vingt ignorent ce mode d'instruction qui donne de si merveilleux résultats en développant rapidement les aptitudes de combat qui sont en germe dans tout soldat français.

A l'heure où la baïonnette joue un rôle si actif dans les combats quotidiens, le comité pour remédier à cette lacune de notre entraînement à l'arme blanche, se propose de mettre à la disposition de nos soldats les moyens de se livrer, dans les « lignes de repos », à ce sport à la fois passionnant et utile, qui multiplie rapidement la valeur combative de l'homme en lui donnant une décision prompte et une grande confiance dans son arme.

Il offre donc de répandre dans les lignes de repos : 1. Le matériel d'assaut nécessaire ; 2. Un rudiment illustré du combat à la baïonnette conforme au règlement militaire du 20 avril 1914.

L'œuvre ingénieuse et patriotique du comité du « Combat à la baïonnette » a été agréé par le ministère de la Guerre et le grand quartier général. Elle vient d'être subventionnée par la Ville de Paris et par le conseil général de la Seine.

Les dons en espèces sont reçus par le Crédit lyonnais au crédit du compte numéro 195.950, au siège central, boulevard des Italiens, à Paris, et à la London County et Westminster Bank (Paris), Ltd, 22, place Vendôme.

Sur tous les Fronts

Communiqué français

TROIS HEURES

Dans la région au nord d'Arras, la nuit a été marquée par une violente canonnade et quelques actions d'infanterie.

Au nord du château de Carleul, nous avons légèrement progressé ; au sud du Cabaret Rouge, une attaque allemande a été repoussée.

Dans les Vosges, les Allemands ont tenté, vers deux heures, contre nos positions à l'est de Metzeral une nouvelle attaque qui a été facilement enrayée.

Le château de Carleul est dépendant de la commune de Souchez ; il a été édifié sur la rive droite de la rivière de Carency, en amont et par conséquent au sud-ouest du village.

Le Cabaret rouge se trouve sur la route Nationale numéro 37, d'Arras à Béthune, au niveau de la courbe que décrit la route pour contourner l'éperon qui termine au levant le plateau sud de Carency.

Communiqués russes

Dans la région de Chavli, nous avons repoussé de faibles attaques des Allemands.

Sur les fronts du Niémen, de la Narew et de la rive gauche de la Vistule, une accalmie se fait sentir.

La poussée d'importantes forces ennemies sur le front situé entre les sources de la rivière Wieprz et le Bug occidental continue et, sur les positions d'arrière-garde, dans la région de Tomachoff, nos troupes, les 27 et 28, ont repoussé plusieurs attaques acharnées allemandes.

L'armée ennemie du Dniester, renforcée de nouvelles troupes allemandes tout récemment jetées dans cette région, a cherché, par des attaques des plus acharnées sur le front Boukatchevtzy-Martynoff, à jeter la confusion dans notre mouvement de repli vers la Gnila-Lipa, mais elle a échoué après avoir subi d'énormes pertes.

Il apparaît très nettement que le front qui relie la Vistule au Dniester est en proie à une régression à peu près continue. Or, ce recul s'opère suivant une ligne grossièrement perpendiculaire au cours supérieur des affluents de la rive droite de la Vistule et de la rive gauche du Dniester.

En plusieurs points déjà, les lignes russes sont sorties du bassin de ces deux grands fleuves pour pénétrer dans la partie supérieure de celui du fleuve Bug (et non de la rivière Bug, affluent de la Vistule), lequel se jette dans la mer Noire par l'estuaire de Nikolaiew.

Le bassin du Bug est constitué par une vaste région de plaines assez faiblement ravinées par le cours de ses affluents.

Plus vers le nord-ouest, le front russe se retire dans la direction des affluents supérieurs du Dniéper, vers les marais de Volynie et du Picpet.

C'est donc assez loin de leurs positions actuelles que les armées russes de Galicie recontreraient dans l'hydrographie des provinces de Volynie et de Podolie une base de résistance véritablement puissante et certainement inviolable.

Mais cette hypothèse n'est à envisager que pour le cas où nos alliés ne se trouveraient pas en mesure d'enrayer l'offensive ennemie sur leurs positions actuelles. Or, nous devons nous réjouir de constater la brillante résistance de l'armée russe sur le Dniester.

AU CAUCASE

Dans la région du littoral, le 27 juin, simple fusillade.

Dans la région d'Olty, les Turcs ont essayé d'attaquer nos positions au sud de Jharks ; ils se sont approchés jusqu'à 50 pas de nos tranchées, mai ont été rejetés avec de grosses pertes.

Par un feu heureux, nos troupes ont délogé les Turcs de leurs tranchées du mont Heidag et les ont obligés à se replier vers l'ouest.

Le 27, les Turcs forts d'un régiment d'infanterie accompagné d'artillerie, ont attaqué à deux reprises le mont Heidag, mais sans succès ; ils se ont repliés ayant subi des pertes lourdes.

Sur le reste du front, aucun changement.

Sur le front italien

LES RUSES DES AUTRICHIENS

Londres, 30 juin. — On télégraphie de Genève au *Daily Express* :

« Les troupes italiennes rencontrent maintenant une forte résistance et leurs progrès sont lents.

« Les Autrichiens reçoivent d'importants renforts. Leur artillerie est dissimulée dans des excavations ; leurs canons sont peints de la couleur des rochers ou de la neige et il est très difficile de les repérer, malgré l'activité des aviateurs italiens. »

Sur le front monténégrin

LA SITUATION EST BONNE

Londres, 29 juin. M. Radovitch, ancien président du conseil du Monténégro, dit que la situation militaire du Monténégro est bonne ; l'armée s'élève aujourd'hui à 50.000 hommes ; elle occupe plusieurs points importants du territoire autrichien et attend la coopération des Serbes pour reprendre l'offensive.

L'occupation monténégrine des positions stratégiques albanaises rend disponibles un plus grand nombre de troupes pour faire face à l'Autriche ; enfin, la plus grande partie de l'armée monténégrine est actuellement en territoire autrichien.

UNE EXPLICATION

Londres, 29 juin. — Une note communiquée aux journaux dit que M. André Radovitch, ancien premier ministre du Monténégro, en mission en France et au Royaume-Uni au sujet de fournitures de vivres, d'armes, de munitions et équipements, a rendu visite aujourd'hui à lord Kitchener et ensuite au Foreign Office, auquel il a donné l'assurance que le Monténégro respecterait toujours les décisions les grandes puissances, quoique la question albanaise soit vitale pour lui.

Les Monténégrins ont occupé des parties du territoire albanais uniquement par raison stratégique, surtout afin de s'assurer des approvisionnements. Ils ont été obligés de s'occuper des deux rives de la Boyana, parce que les Albanais coulaient des transports monténégrins, chargés de provisions destinées au Monténégro et avaient pillé les approvisionnements monténégrins de Saint-Jean de Médua.

Nouvelles de la Journée

En Belgique

LES ELECTIONS MUNICIPALES N'AURONT PAS LIEU

Amsterdam, 30 juin. — Le *Telegraaf* annonce que les élections municipales, auxquelles on devait procéder cette année en Belgique, n'auront pas lieu.

LA FRONTIERE DE NOUVEAU FERMEE

Amsterdam, 30 juin. — Les autorités allemandes de Belgique ont de nouveau fermé la frontière hollando-belge.

En Russie

EMISSION DE BONS DU TRESOR RUSSES SUR LE MARCHE ANGLAIS

Petrograd, 30 juin. — Un décret impérial autorise le ministre des Finances à placer sur le marché de Londres une émission de cinquante millions de livres sterling, en bons du Trésor remboursables à court terme.

LA QUESTION DES MUNITIONS

Petrograd, 30 juin. — Lundi a été promulguée, sous la signature de l'empereur, la loi instituant un conseil spécial chargé d'unifier les mesures destinées à garantir les stocks de produits nécessaires à la fabrication des munitions et de toutes les catégories d'équipements de l'armée active.

Le ministre de la Guerre présidera ce conseil.

En Hollande

UN EMPRUNT

Amsterdam, 30 juin. — Le gouvernement hollandais a décidé d'émettre un emprunt de 90 millions de florins, pour couvrir les frais de la mobilisation et les autres dépenses occasionnés par la guerre.

En Bulgarie

PREPARATIFS MILITAIRES

Genève, 30 juin. — Quatre officiers bulgares ont quitté hier Genève, rappelés par dépêche

Tous les étudiants bulgares mobilisables ont reçu une circulaire les invitant à se tenir prêts à partir immédiatement pour la Bulgarie.

Aux Etats-Unis

LES FINANCES AUSTRO-HONGROISES ET L'OPINION AMERICAINE

Londres, 30 juin. — De New-York au *Daily Telegraph* :

« Les milieux financiers d'Amérique considèrent comme « ridicule » la déclaration par laquelle l'ambassadeur d'Autriche-Hongrie a annoncé que le dernier emprunt de guerre autrichien de 500 millions de dollars a été « largement souscrit. »

« L'Autriche-Hongrie, disent-ils, ferait mieux de publier le bilan sincère des banques et de nous permettre ainsi de juger sa situation financière.

En Syrie

ON ESPERE UNE OCCUPATION PAR LES ALLIES

Londres, 30 juin. — On mande d'Alexandrie au *Morning Post* :

« La tranquillité règne en Syrie où musulmans et chrétiens détestent également la guerre.

« Chaque apparition de navires de guerre des alliés fait naître l'espérance qu'il y aura une occupation du pays par les Français ou par les Anglais. »

Sur le front turc

UNE CANONNIERE BRITANNIQUE BOMBARDE EFFICACEMENT TROIS PORTS TURCS

Londres, 30 juin. — On télégraphie de Mytilène au *Times*, à la date de lundi :

La canonnière britannique Hussar *a bombardé dimanche les ports de Tchesmé, Lydia et Agrilia, en face de Chio.*

A Lydia, un dépôt de pétrole et un entrepôt rempli d'armes et de munitions ont été détruits, ainsi que diverses embarcations.

A Agrilia, le poste de douane et un voilier ont été également détruits.

A Tchesmé, les Turcs ont tiré sur le Hussar deux mille coups de fusils, mais sans résultat.

L'Allemagne Pirate

L'Amérique envoie une nouvelle note aux Pirates

Berlin prépare sa réponse relative au « Lusitania »

LA NOUVELLE NOTE AMERICAINE AU SUJET DU « WILLIAM-P.-FRYE »

New-York, 29 juin. — La nouvelle note américaine du 24 juin a été publiée ce matin.

En ce qui concerne le *William-P.-Frye*, elle maintient nettement le droit des Etats-Unis. Elle est considérée à New-York, comme un signe non équivoque de la ferme insistance que les Etats-Unis apportent à l'affirmation de leurs droits.

Les avis officieux d'après lesquels la réponse de l'Allemagne à la seconde note américaine relative à l'affaire du *Lusitania* serait, sauf de légères réserves, très favorable aux Etats-Unis ne sont pas sans éveiller quelque incrédulité. On croit que l'Allemagne, tout en protestant qu'elle cède aux amicales représentations des Etats-Unis, maintiendra en fait la guerre sous-marine.

L'idée prêtée à l'Allemagne d'offrir le libre passage aux navires américains pourvu qu'ils n'aient pas à bord de contrebande de guerre, est considérée en Amérique comme contraire au principe suivant lequel les neutres ont le droit d'exporter des armes et des munitions sans autres risques que ceux d'une aventure purement commerciale où sont impliqués les biens, mais non les personnes.

Tous les efforts de l'Allemagne tendent à arrêter l'exportation des armes et munitions destinées aux alliés.

En travaillant les cotonniers du sud, par leurs intrigues, les Allemands ont obtenu que le Congrès de Georgie vote une résolution d'après laquelle la liberté du trafic avec l'Allemagne, en tout ce qui ne concerne pas la contrebande de guerre, doit être assu[rée] par toutes les mesures diplomatiques [et] autres, les autres mesures visant manif[es]tement un embargo sur le commerce d[es] armes par représailles contre la restricti[on] excessive apportée au commerce des Eta[ts-]Unis avec l'Allemagne.

POUR EVITER LES « ERREURS » L'ALLEMAGNE SERAIT PREVENU[E]

Washington, 30 juin. — On annonce q[ue] le gouvernement américain se serait ra[llié] à la pratique suivante :

Il notifierait à l'Amirauté allemande, p[ar] l'intermédiaire de son ambassadeur à Be[r]lin, l'heure des partances de tous les n[a]vires ayant des pasagers, ainsi que l'heu[re] probable à laquelle ces navires travers[e]raient la zone de guerre, afin que les sou[s-]marins évitent d'attaquer les bâtimen[ts] américains.

LA REPONSE DE BERLIN A LA SECONDE NOTE SERAIT PRETE LA SEMAINE PROCHAIN[E]

Londres, 30 juin. — Le correspondant [du] *Times* à Washington câble que la répon[se] de l'Allemagne à la seconde note des Eta[ts-]Unis relative au torpillage du *Lusitan[ia]* sera prête à la fin de la semaine prochain[e].

On croit improbable que l'Allemagne co[n]sente à renoncer à la guerre sous-mari[ne].

FAITS DIVERS FINANCIERS

Bénéfices et dividende

Les dividendes suivants, payables en août prochain, sont déclarés par des Compagnies de Mines d'or pour le semestre qui prend fin le 30 juin courant :

City Deep : 2 shilling 9 pence par action. — *Crown Mines* : 3 sh. 6 d. — *Durban Roodepoort Deep* : 9 pence. — *East Rand Proprietary* : 1 sh. 3 d. — *Geldenhuis Deep* : 2 sh. — *Modderfontein B* : 6 sh. 6 d. — *New Modderfontein Gold* : 13 sh. — *Nourse Mines* : 1 sh.— *Rand Mines* : 4 sh. — *Robinson Gold* : 8 sh. — *Rose Deep* : 3 sh. — *Village Deep* : 2 sh.

Les Sociétés suivantes ont publié les résultats obtenus pendant le dernier exercice clos et les dividendes correspondants :

Astra Romana. — Bénéfice net : 23 millions 563.039 fr. contre 13.537.040 ; dividende de 20 %, soit 100 fr. contre 50 fr. en 1913.

Banque nationale de Crédit. — Dividende : 4 % ; les actions étant libérées de 125 francs, le coupon sera de 5 fr. brut contre 6 fr. 25.

Brakpan Mines. — Un dividende intérimaire de 3 shilling 6 pence par action est déclaré.

California Petroleum. — Dividende de 1 % payable en juillet, contre 1 3/4 % en 1913.

Compagnie des Phosphates et du Chemin de fer de Gafsa. — Bénéfice net 7 millions 082.000 fr. contre 12.120.741 ; dividende, 22 fr. par action, 91 fr. 07 par part ou 18 fr. 21 par un cinquième, contre respectivement 37 fr. 171 fr. 43 et 34 fr. 28 en 1893.

Compagnie d'exploitation des Chemins de fer Orientaux. — Dividende de 5 % contre 8 %. Une réserve est constituée pour les lignes serbes.

L'Oyonnithe. — Déficit pour l'exercice 1914 : 146.420 fr.

Société générale russe d'électricité. — Bénéfice net : 2.066.593 roubles contre 1.551.479 ; dividende maintenu à 10 %.

Société royale néerlandaise de Pétroles (Royal Dutch). — Bénéfice net : 30.360.000 florins contre 30.160.000 ; dividende 49 % contre 48 %.

Banque Nationale de crédit

Les actionnaires de la Banque Nationale de Crédit se sont réunis le 21 juin en Assemblée Générale Ordinaire.

Les comptes de l'exercice 1914 font ressortir un bénéfice net de 2.307.050 fr. 41 après dépréciations sur le portefeuille-titres et les participations financières, et amortissement sur les créances reconnues douteuses.

L'Assemblée a décidé la répartition d'un dividende de 4 p. 100 absorbant 1.000.000 de francs, et le report à nouveau de l'excédent de 1.307.051 fr. 41.

Après cette répartition, les différentes réserves atteindront 24.416.715 fr. 75.

Le rapport fait ressortir le rôle de la Société depuis la guerre et le concours donné par elle au commerce du pays.

Les dépôts sont aujourd'hui supérieurs au chiffre du 31 décembre 1913.

La Société, tant pour elle-même que pour sa clientèle, a souscrit :

135.000.000 de francs de bons et obligations de la *Défense Nationale*.

Le portefeuille titres est réduit à 3 millions 675.072 fr. 80 et les participations financières au chiffre insignifiant de 252.738 francs 95.

L'Assemblée a nommé Administrateur M. Jacques Pallain en remplacement de M. C[o]chery décédé, et ratifié la nomination fai[te] par le Conseil de M. Paul Valayer.

Avant de lever la séance, M. Jules Sie[g]fried qui présidait l'Assemblée a, dans un[e] allocution applaudie, a affirmé la volon[té] du Conseil de donner tout son effort à l'œu[]vre de magnifique expansion d'affaires q[ui] suivra la victoire.

Société du Gaz de Paris

L'assemblée générale ordinaire de la S[o]ciété du gaz de Paris s'est tenue le 29 juin. Elle a décidé la mise en paiement, à partir du premier juillet 1915, d'une somme de 5 francs (moins impôts) par action, repr[é]sentant le solde de l'intérêt de 10 francs, a[f]férent à l'exercice clos le 31 décembre 1914.

Par suite des diverses lois de finances, [le] solde sera payable à raison de 4 fr. 80 n[et] par action nominative, et 4 fr. 303 net p[ar] action au porteur, contre remise du cou[]pon numéro 14, aux guichets des établiss[e]ments ci-après ou à leurs succursales e[t] agences : Banque française pour le comme[r]ce et l'industrie, Banque de Paris et des Pays-Bas, Banque de l'Union parisienne, Comptoir national d'escompte de Paris, Cr[é]dit lyonnais, Société générale de crédit in[]dustriel et commercial, Société général[e] pour favoriser le développement du com[]merce et de l'industrie en France.

Tous les Sports

Cyclisme

Saint-Cyr-Rambouillet et retour. — L'Helvetia Club Parisien fera disputer cet[te] épreuve dimanche prochain. Tous les jeu[]nes gens possesseurs de la licence de pr[é]paration militaire peuvent y prendre pa[rt]. Tous les arrivants en moins de 2 h. 30 au[]ront droit au brevet militaire d'estafette cy[]cliste Les engagements (1 fr.) sont reçus à l'U.V.F. jusqu'à vendredi soir, 4 heures.

CONVOCATIONS SPORTIVES

Fédération socialiste de Sports et de Gy[m]nastique. — A 20 h. 30 précises : commi[s]sion administrative.

A 21 h. 15 : Commission d'athlétisme ; homologation des épreuves du dimanche 2[7], choix des prix des coureurs ; épreuves fu[]tures.

A 21 h. 30 : Commission de natation : [la] course du 3 juillet.

Helvetia Club Parisien. — Réunion c[e] soir à 8 h. 30, au siège social, 2, rue V[i]vienne.

A. Bontemps.

Groupes et Syndicats

Syndicats

A 18 h. 30. — Tourneurs en optique (au siège).

A 20 heures 30. — Fédération des Métaux (3[3], rue de la Grange-aux-Belles).

Parti Socialiste

A 20 heures. — Etudiants Socialistes Révolutionnaires (17, ru Edouard-Manet).

A 20 h. 30. — 3ᵉ section (Maison Commune) ; 3ᵉ, Jeunesse (49, rue de Bretagne) ; 11ᵉ section (3, rue du Général-Blaise) ; 13ᵉ section. Repas Populaires (94, boulevard Auguste-Blanqui) ; 20ᵉ, Saint-Fargeau (au siège) ; 20ᵉ, Père-Lachaise (au siège) ; 20ᵉ, Jeunesse (4, rue Malte-Brun) ; Boulogne-Billancourt (Coopérative, 125, boulevard de Strasbourg).

LES PLANCHES

ÉCHOS

Le Comité de lecture de la Comédie-Française a, sur la proposition de l'Administrateur général, décidé qu'une œuvre de M. Gabriele d'Annunzio serait représentée, dans le courant de la prochaine saison au Théâtre Français et son choix s'est porté sur la *Gioconda*. Le Comité de lecture a reçu également, pour être représenté au début de la saison, une œuvre de M. François de Curel, intitulée le *Coup d'aile*, qui a été créé en 1906, au Théâtre Antoine et dont le dénouement a été modifié par l'auteur.

Courrier des Spectacles

Ce soir :

GAITE-LYRIQUE, 8 h. — *Le Contrôleur des Wagons-Lits*.

THEATRE-ANTOINE, 8 h. 30. — Répétition générale de *La Polka de Madame Vanderbeck*.

Les Matinées de Demain

COMEDIE-FRANÇAISE, 2 h. — *Phèdre ; Colette Baudoche*.

OPERA-COMIQUE, 1 h. 30. — *Paillasse ; Le Jongleur de Notre-Dame*.

GAITE-LYRIQUE, 2 h. 30. — *Le Contrôleur des Wagons-Lits*.

THEATRE ANTOINE, 2 h. 30. — *La Polka de Madame Vanderbeck*.

THEATRE SARAH-BERNHARDT, 2 h. 30. — *La Vierge de Lutèce*.

VAUDEVILLE, 2 h. 30. — *La Nouvelle Revue Anti-Boche*.

RENAISSANCE, 2 h. 30. — *Monsieur Chasse !*

GRAND-GUIGNOL, 2 h. 30. — *L'Aveugle* ; 4 pièces.

BA-TA-CLAN, 2 h. 30. — *Te Bile pas !* revue.

COMEDIE-ROYALE, 2 h. 30. — *Viens-tu à Tipperary*, revue ; *Sous l'orage*.

KURSAAL, 2 h. 30. — Concert et attractions.

CONCERT MAYOL, 2 h. 30. — Matinée au profit de *La Fraternelle du Spectacle*.

OMNIA-PATHE, 2 h. 30. — Cinéma.

TIVOLI-CINEMA, 2 h. 30. — Cinéma.

CINEMA DES NOUVEAUTES AUBERT-PALACE. — Cinéma.

Comédie-Française. — Demain jeudi, matinée à 1 h. 30 : *Phèdre* ; *Colette Baudoche*.

Samedi 3 juillet, en soirée, à 8 heures très précises : *La Princesse Georges* ; *Une Visite de Noces*.

Dimanche 4 juillet, matinée à 1 h. 30 : *Bérenice* ; *Le Voyage de M. Perrichon*.

Soirée à 8 h. 30 très précises : *Le Monde où l'on s'ennuie*.

Ce soir, au théâtre Antoine, répétition générale à bureaux ouverts au profit de l'œuvre de la « Solidarité Franco-Belge ».

« *La Polka de Mme Van der Beck* », comédie-bouffe en trois actes.

Opéra-Comique. — Continuant la série de ses représentations, l'Opéra-Comique affiche pour demain, en matinée, *Paillasse*, avec Mlle Madeleine Mathieu, MM. Fontaine, Albers, de Creus, etc. ; le *Jongleur de Notre-Dame* (Mlle Marthe Chenal, MM. Allard, Azéma, de Creus, etc. Le spectacle se terminera par la *Marseillaise*, si admirablement interprétée par Mlle Chenal.

Dimanche 4 juillet, matinée à 1 h. 30, *Mignon*, avec Mlle Edmée Favart, Tissier, MM. de Creus, Payan, Mesmaecker, *Cavalleria Rusticana* (Mlle *Cébron-Norbens*, MM. Paillard, Vaurs) et pour finir, la *Marseillaise*, par Mlle Chenal.

En soirée, à 7 h. 30, *Manon* (Mlle Brunlet, MM. Fontaine, Maguenat, Chasne, Mlle Sonia Pavloff).

Jeudi 8 juillet, en matinée, *Lakmé*, les *Noces de Jeannette*, et la *Marseillaise*, chantée par Mlle Chenal.

Pour nos artistes. — Vendredi 2 juillet paraîtra le premier numéro du *Bulletin des Cigales*, publication mensuelle éditée par nos artistes, et vendue à leur bénéfice.

Théâtre de la Gaîté. — Ce soir au théâtre Municipal de la Gaîté, à 8 h. 30, *Le Contrôleur des Wagons-Lits* : MM. Harry Baur, Raoul Villot, Mlles A. r'Albert, G. Raimbault, Marthe Fabry, Rose Grane.

Folies-Bergère. — Aujourd'hui mercredi à 15 heures, matinée de Gala au profit des œuvres de la Ville de Paris, avec le concours des artistes des principaux théâtres. Le soir, à 8 h. 30, le grand succès la Revue *Sous les Drapeaux*. Demain jeudi à 14 h. 30, matinée réservée aux familles.

Chez Mayol. — Demain jeudi, matinée officielle au profit de « La Fraternelle du Spectacle » : Enthoven, Nine Pinson, et toute la troupe. — Fauteuils : 0 fr. 50, 1 fr., 2 fr. et 3 fr. — En soirée, dernière représentation de Enthoven. Vendredi débuts : La Belle Léonora et Alice Guerre dans leur fantaisie jouée et chantée. Programme entièrement nouveau.

Soupes Populaires de Bruxelles. — C'est vendredi et dimanche prochains à 3 h. 30 qu'auront lieu au théâtre de la Verdure du Lac de Sévigné, le Raincy, les deux grandes matinées en plein air organisées au profit de l'œuvre des Soupes Populaires de Bruxelles.

Mimi Pinson Infirmière. — Ce soir, 19 h. 30, départ pour la région Lyon-Grenoble. L'administration rappelle aux intéressés que l'œuvre de Mimi Pinson est réservée aux employées et ouvrières en chômage, dames ou jeunes filles, sérieuses, intelligentes, bien portantes. Inscriptions le dimanche de 17 à 19 heures, 16 bis, rue Lafayette ; le lundi de 19 à 21 heures, 15, rue de l'Arbre-Sec.

LE SPECTACLE

THEATRES ET CONCERTS

THEATRE SARAH-BERNHARDT. — Ce soir mercredi à 8 heures : *La Vierge de Lutèce*.

BA-TA-CLAN (Tél. Roquette 30-12). — T. l. s, à 8 h. 30, jeudis, sam. et dim. mat. à 2 h. 30 : *Te Bile Pas !* revue en 2 actes, de Celval et Charley.

KURSAAL, 7 av. de Clichy. — 8 h. 15. — Suzanne Valroger ; Val. Dor ; Fernandy ; Gosset. La Manolita dans *Ecoliers d'Alsace*, ballet pantomime. — Attractions. 5 h. Apéritif-Concert : 0 fr. 50 à tous les fauteuils.

LA FAUVETTE (58, av. Gobel.). — Tous les soirs *Miss Tourlourou*, opérette en 2 actes de MM. Mauprey et Pougaud.

CHANSONIA (10, b. Beaum.). — Tous les soirs, *Le Mariage de Pépéta*, opérette à grand spectacle, de MM. Alcide et Henri Varna. *Manuelle* joue le rôle d'*Analalos* qu'il a créé au Concert Mayol.

FANTASIO (96, boul. Barbès). — Tous les soirs, *L'Héritier présomptif*, vaudeville en 2 tableaux de MM. Mauprey et Kolb.

GRAND GUIGNOL, 20 bis, r. Chaptal (Centr. 28-34) *Depuis six mois* ; *La Voiture Versée* ; *La Griffe* ; *Après Nous !*

COMEDIE-ROYALE. — Tous les jours à 4 h. matinée-thé-artistique ; à 8 h. 45, la Revue *Viens-tu à Tipperary* et *Vicomte ou Valet*.

CHEZ MAYOL. — Tél. Gut. 66-07. — Salle transformée en Jardin d'été : cascades, fontaines lumineuses dans la salle. — Toutes les étoiles de Paris : Enthoven, Nine Pinson, Nibor, Mars-Moncey, Parisys, etc., etc. 30 artistes.

CINEMAS ET ATTRACTIONS

CINEMA DES NOUVEAUTES AUBERT-PALACE, 24, boulev. des Italiens. — T. l. j., de 2 à 11 h. — Actualités. — Programme varié. — Intéressant. — Orchestre symphonique.

TIVOLI-CINEMA (14, rue de la Douane) (Tél. : 26-44). — Tous les jours, matinée à 2 h. 30, soirée à 8 heures. Autour de la Guerre. Actualités au jour le jour.

OMNIA-PATHE, 5, boulevard Montmartre, à côté des Variétés. La plus jolie salle, la plus belle projection. — Programme choisi. Actualités. Voyages.

PETITES ANNONCES

DU MERCREDI ET DU SAMEDI

(Tarif général : 1 fr. la ligne)

Les offres et demandes d'emploi sont insérées gratuitement et tous les jours.

ALIMENTATION

BONS VINS, garantis naturels. Rouges à partir de 65 francs la pièce. Blancs à partir de 75 francs. Echantillons contre 0 fr. 30. Domaine du Roc, près Nîmes (Gard).

CAFES grand arome, verts ou torréfiés, franco par colis postaux. Demander Tarif-Maurice Piquet, importateur au Havre.

HUILE de table, 1re qualité, le litre 1 fr. 75. Huile d'olive garantie pure, 2 fr. 20. Par bidons de 10 litres et plus franco de port gare destinataire. J. Reymond, 18, Allées de Craponne, à Salon (B. du R.).

MARIAGES

MARIAGES honorables, Mme Vailly, 137, fg. St-Denis.

Mme STELLE, 33, rue Pigalle, mariages toutes situations.

MARIAGES pour toutes sit. Mme Joubert, 55, r. des Petites-Ecuries. Tél. : Bergère-44-41

SAGES-FEMMES

Mme FOURNIE, élève de la Maternité de Paris reçoit des pensionnaires toutes époques, 1[1], rue Jean-Leclaire, 17ᵉ arr.

SAGE-FEMME, consultation toute heure, 3[], rue Caumartin.

COURS ET LEÇONS

LEÇONS français-anglais par Dame, 9, rue de Trétaigne (18ᵉ arr.).

ANGLAIS dipl. traductions, leçons sérieuses, tarif guerre. Prix spéciaux pour jeunes élèves. — Denman, 9, rue Le Peletier, 9.

STENOGRAPHIE-DACTYLO, 15, 10 fr. par mois 139, faub. St-Denis, gares Nord, Est (10ᵉ).

DIVERS

COQUELUCHE. M. Lescene, 1er prix des Hôpitaux de Paris, à Livarot (Calvados) envoie gratis le moyen infaillible de guérir la coqueluche en quelques jours.

SOINS d'hyg. et de beauté, manuc., va à dom. le matin 44, r. Saint-Lazare. 3ᵉ, fond cour.

ACHAT DE VIEUX DENTIERS, même brisés, Pierre, 56, rue Richer.

DENTIER et réparations en 3 heures. Robert, 18, rue Clignancourt. Métro Barbès. 8 à 7 h.

ON DEMANDE à acheter machine à écrire usagée avec paiements mensuels. Dactylo, 9[], avenue de Saint-Ouen, Paris (17ᵉ).

FÉDÉRATION DU LIVRE — MARQUE SYNDICALE — PARIS-20ᵉ SECTION

LE BONNET ROUGE est composé par une équipe d'ouvriers syndiqués.

Le Gérant : LÉON BAYLE.

IMPRIMERIE FRANÇAISE, Maison J. Dangon 123, rue Montmartre, Paris (2ᵉ) GEORGES DANGON, imprimeur.